

Déclaration en vue du décompte de primes définitif

Assurance accidents obligatoire Principauté de Liechtenstein

Instructions pour remplir le formulaire de déclaration

Ces instructions vous aident à déterminer quelles sont les données à déclarer dans le formulaire.

Généralités

Veillez déclarer exclusivement les données demandées pour les personnes qui entrent dans le cercle de personnes indiqué dans le formulaire.

À cet égard, veuillez tenir compte du fait que le salaire des personnes qui ne sont pas assurées ne doit pas être déclaré.

De même, il n'y a pas lieu de déclarer les salaires annuels fixés conformément aux usages professionnels et locaux.

Bases de calcul

Le nombre de personnes assurées à déclarer correspond à celui de l'effectif à la fin de chaque période de déclaration.

	Femmes	Hommes
Somme des salaires AVS (déclarée à l'AVS, y c. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail) ¹	CHF _____	CHF _____
moins Indemnités journalières de l'AI	CHF _____	CHF _____
Total intermédiaire	CHF _____	CHF _____
plus Somme de salaire brut des jeunes qui ne versent pas encore de cotisations AVS, mais qui sont tout de même assurés	CHF _____	CHF _____
plus Franchise AVS pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, mais qui sont tout de même assurées	CHF _____	CHF _____
→ Total somme de(s) salaire(s) AVS	CHF _____	CHF _____
moins Somme de(s) salaire(s) excédant le maximum LAA	CHF _____	CHF _____
→ Total somme de(s) salaire(s) LAA accident professionnel	CHF* _____	CHF* _____
moins Somme de(s) salaire(s) des personnes uniquement assurées contre les accidents professionnels (le temps de travail hebdomadaire auprès de l'employeur s'élève à moins de 8 heures)	CHF _____	CHF _____
→ Total somme de(s) salaire(s) LAA accident non professionnel	CHF* _____	CHF* _____

* Veuillez reporter les salaires calculés dans les champs du formulaire de déclaration prévus à cet effet.

¹ Vous trouverez des informations sur le calcul de la somme des salaires AVS sous: www.ahv.li